

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**PROCES VERBAL**

*Séance du 9 février 2009*

Président: M. Philippe LEVEQUE par délégation de M. Yves JEGO

Présents : MMES : TIMON, PESALOVO, TASSEL, JACQUIER, JAMET, DREZE, CHEVAL, PIETROBON, DUPRE, GADEAU, GAUTHIER, FOURNALES et  
MM : VILLETTE, GERIN, DESCHAMPS, BARTHOUMIEUX, BLANCHARD, PESQUET, BERNARD, PELLE, BLANCHOT, LAVAUX, SENOBLE, RAVETTO, METAY, DEMELUN, PATY, LIORET, LEFIER, POILE, EVEN, BEZANGER, LEVEQUE, FONTAINE, LECHNER, JACQUIER, CHEREAU, ALBOUY-GUIDICELLI, MAILIER, GARCIA, GAULTIER, TYCHENSKY, HUSSON, GORACY, BENARD, MAILLARD, TROUVE, RUIZ et BAZIRE.

Absents représentés : M. ANDREINI par M. DESCHAMPS  
Mme PINEAU par Mme TASSEL  
M. CAHIN par Mme DREZE  
Mme DE SAINT LOUP par Mme CHEVAL  
M. AUTHIER par M. HUSSON

Absents excusés : M. JEGO  
M. SEMELLE

Mme DREZE a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

♦ le procès verbal n° 44 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 18 décembre 2008.

**Créé à l'unanimité :**

- ◆ 1 poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 15 avril 2009 et pour une durée de 6 mois.

**Procède :**

- ◆ au débat d'orientations budgétaires 2009.

**Lance à l'unanimité :**

- ◆ la mise en œuvre de l'agenda 21.

**Autorise à l'unanimité :**

- ◆ Monsieur le Président ou son délégataire à signer une convention de partenariat avec l'Etat, pour la protection de la Carrière Saint Nicolas à Montereau Fault Yonne dans le cadre de Natura 2000.

**Décide à l'unanimité :**

- ◆ de passer une convention avec Voies Navigables de France pour l'occupation temporaire (5 ans) du domaine public fluvial.

**Autorise à l'unanimité :**

- ◆ Monsieur le Président ou son délégataire à signer une convention relative au réaménagement partiel de l'avenue du Maréchal Leclerc, au droit de la Halle Nodet à Montereau Fault Yonne.

**Accepte à l'unanimité :**

- ◆ de verser un acompte de 10 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation Sud 77, à valoir sur la subvention qui sera attribuée lors du budget primitif 2009.

**valide à l'unanimité :**

- ◆ l'attribution de la prime de responsabilité au Directeur Général Adjoint lors de la vacance du poste de Directeur Général.

***Pour le Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué***

***Jean TYCHENSKY***